

COMMISSION CYCLISTE FSGT 34

« Challenge des Chronos Solo de l'Hérault »

Règlement - ANNEE 2026

VCC Béziers : CLM de Béziers	06/09
Montagnac AC : CLM des Vendanges	27/09
Pézenas VCLL : CLM Pézenas	04/10
C4H2 : CLM Montée de la Taillade	25/10

Participation :

Les courses sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non licenciés, sous réserves des règlements FSGT 34.

Seront classés au challenge, les coureurs du département de l'Hérault, affiliés à la commission cycliste FSGT 34 et titulaires de la licence de l'année en cours.

Pour être classé au challenge, il faut avoir participé à au moins **Trois épreuves.**

Classement :

Le classement sera effectué par catégorie d'âge suivant le tableau ci-après :

Catégories :

Cadets, Cadettes né(e)s en 2010 / 2011

Juniors nés en 2008 / 2009

Espoirs nés entre 2004 et 2007

Seniors nés entre 1987 et 2003

Vétérans nés entre 1977 et 1986

Super Vétérans nés entre 1967 et 1976

Anciens nés en 1966 et avant

Féminines nées en 2009 et avant

Attribution des points :

Les points seront attribués en fonction des places obtenues au classement dans la catégorie, déduction faite des non licenciés FSGT ou des coureurs hors département de l'Hérault, hormis ceux rattachés à la commission cycliste FSGT 34

La répartition est la suivante :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1er	30	6ème	11	11ème	3	16ème	1
2ème	25	7ème	9	12ème	1	17ème	1
3ème	20	8ème	7	13ème	1	18ème	1
4ème	17	9ème	5	14ème	1	19ème	1
5ème	14	10ème	4	15ème	1	20ème	1

1 point sera attribué à chaque partant.

En cas d'égalité c'est le coureur qui aura fait le plus d'épreuve qui l'emportera.

Un bonus de 10 points aux coureurs qui a fait toutes les épreuves.

Tous les résultats de chaque course seront pris en compte dans le total de l'attribution des points

Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés au classement final du challenge.

Les trophées seront remis le jour de l'assemblée générale de la commission cycliste.

En cas d'absence des lauréats à cette cérémonie, les récompenses ne seront pas remises.

Championnats département et régional :

Deux clm du challenge sont obligatoires pour prétendre à un titre de champion département ou régional avec la remise du maillot à l'assemblée générale de la commission cyclisme de l'Hérault.

Modifications au règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou d'un nombre insuffisant de participant(e)s.